Investissement Canada—Loi

qu'il aurait à fermer ses portes et qu'il aurait perdu son investissement initial. Il est donc inutile d'essayer d'emballer ce qui est enfin une idéologie, qui est presque une phobie contre les investisseurs étrangers dans une espèce de défense des droits des employés, des droits des régions et ainsi de suite.

• (1240)

Maintenant, monsieur le Président, en ce qui a trait directement à la motion et aux articles de la loi . . . Par exemple, à l'article 4, on demande que la présente loi donne à l'agence constituée par l'article 6 des directives politiques; le ministre est déjà responsable de donner des directives politiques dans ses attributions naturelles. On veut cependant faire la différence entre les directives de l'administration et la gestion. Nous avons trouvé qu'il était très difficile de décider quelles sont les activités qui relèvent de la gestion et quelles sont celles qui relèvent de l'administration, donc, à notre avis, cet article de la loi n'ajoutait rien, au contraire, il pourrait conduire encore à un processus élaboré qui retarderait les décisions. Vu que l'un des buts principaux de ce projet de loi C-15 est d'accélérer le processus pour que l'on puisse profiter de ces investissements et créer des emplois le plus rapidement possible, cet article proposé, cet amendement aurait un effet contraire. Voilà donc pourquoi nous l'avons rejeté.

Maintenant, en comité, nous avons étudié chacun de ces amendements, nous les avons débattus, nous avons expliqué aux députés de l'opposition pourquoi nous rejetions ces amendements. Alors, il n'y a pas lieu de dire qu'il n'y a pas eu occasion de discuter sur ces sujets-là. Il y avait des raisons très sérieuses. Je pense, par exemple, monsieur le Président, à l'article... qui est un article très intéressant, qui va au cœur même de la loi, où on parle d'assurer que les sociétés sous contrôle étranger respectent les droits des travailleurs. Mais, comme on le sait très bien, on a la Charte canadienne des droits et libertés qui rend ce même service, on a le Code du travail, on a plusieurs législations fédérales et provinciales qui veillent sur les droits des employés. Nous ne voyons pas ce que ce genre d'amendement a à faire dans une loi sur l'investissement.

Alors tout cela pour dire, monsieur le Président, que nous avons tenu compte des principes que l'opposition avançait en nous proposant ces amendements et que nous avons conclu que cette loi protège, par exemple, la culture au Canada, les entreprises dans le domaine culturel et les intérêts des Canadiens tout en favorisant l'investissement, un investissement qui nous est essentiel pour créer des emplois et diminuer le chômage qui est vraiment trop élevé au Canada.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à nouveau dans ce débat fort important sur une législation qui aura certainement des conséquences aussi importantes sur l'avenir du Canada. Et à écouter l'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) nous dire jusqu'à quel point elle a pris en considération les principes des députés de l'opposition et que c'est cela qui l'a guidée dans son choix et dans son vote au comité... on n'est pas né de la dernière pluie. Et je sais fort bien que la députée de Gatineau comme le secrétaire parlementaire ont tout simplement suivi ce que le ministre leur a dit de faire. Et le secrétaire parlementaire a eu ses «marching orders». En réalité, la contribution que les députés de l'opposition ont pu faire... On est encore obligé aujourd'hui de venir sur le parquet de cette Chambre, ici, non

seulement pour s'adresser aux quelques membres du comité qui étaient sous le joug du ministre, mais maintenant essayer de s'adresser à l'ensemble des députés comme celui de Portneuf (M. Ferland) et les autres qui vont peut-être pouvoir exercer des pressions auprès du ministre pour s'assurer que, justement, les principes que l'opposition officielle et les néodémocrates défendent sont des principes qui valent la peine d'être inclus dans le projet de loi avant son adoption finale à la Chambre.

Par conséquent, monsieur le Président, j'étais intéressé d'entendre en particulier l'interprétation de la députée de Gatineau quant au dossier Domtar. Et, monsieur le Président, je sais que vous n'êtes pas indifférent à ce dossier, et le fait d'avoir entendu la députée de Gatineau dire que tout cela était simple et que c'est à l'eau de rose eu égard à l'entente Canada-Québec sur le développement économique régional, encore une fois, à mon avis, la députée de Gatineau n'a certainement pas vécu intensément le dossier comme vous, monsieur le Président, pour essayer de nous faire accroire que c'était automatique, que cela allait dans l'entente fédérale-provinciale sur le développement économique du Québec.

Monsieur le Président, je pense que la députée de Gatineau a complètement erré dans les faits et dans l'interprétation du dossier. Et en réalité, ce qui est arrivé . . .

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Je crois qu'il va à l'encontre du Règlement de la Chambre de mêler le Président à un débat qui porterait atteinte à sa neutralité.

M. Lapierre: Monsieur le Président, si on ne peut pas s'adresser à la présidence, je me demande à qui on va s'adresser!

Le président suppléant (M. Charest): Pour clore rapidement le débat, je rappellerai seulement au député de Shefford (M. Lapierre), également pour la gouverne du whip adjoint en chef que les motions que l'on débat actuellement concernent toujours la Loi concernant l'investissement et les amendements suggérés entre autres par votre collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et que le sujet dont vous traitez actuellement est peut-être un peu éloigné.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis convaincu que vous êtes heureux que je parle d'investissement au Canada, et la Loi que l'on débat c'est la Loi sur l'investissement au Canada, et le dossier Domtar est certainement un dossier qui a trait à l'investissement, et je veux surtout saluer votre participation dans ce dossier-là. Ce n'est certainement pas en se «baissant les bretelles» comme la députée de Gatineau essaie de faire que cela a été réglé. Cela a été réglé parce qu'il y a eu des interventions efficaces et puissantes de la part de la communauté, et dans ce sens-là, j'espère que la communauté canadienne des affaires va aussi intervenir pour essayer de limiter les dégâts que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est en train d'infliger à la propriété canadienne des entreprises, à la composition même des investissements au Canada, et c'est dans ce sens-là que l'on est en train de débattre de cette question fort épineuse.